

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 67 Ateliers de formation professionnelle 3			
Code	PEIM3B67PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Erwin DEL COL (erwin.del.col@helha.be) HELHa Campus Mons Yannick DUQUESNE (yannick.duquesne@helha.be) HELHa Gosselies Mélissa MOLINO (molinom@helha.be) Brigitte BRION (brigitte.brion@helha.be) Virginie CRAPS (virginie.craps@helha.be) Véronique DE TILLESSE (veronique.de.tillesse@helha.be) Cécile DUPONT (cecile.dupont@helha.be) François JANDRAIN (jandrinf@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Pierre PIRET (pierre.piret@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Christian WATTHEZ (christian.watthez@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement se propose d'amener les étudiants à s'approprier, analyser et transférer les concepts clés de la pédagogie. Elle les conduit également à appréhender la complexité de l'enseignement-apprentissage et des facteurs qui l'influencent.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- Compétence 3 **Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société**
 - 3.3 Mettre en œuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**

- 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
 - 6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

C.2.2. Lors des AFP, l'étudiant sera capable d'agir en conformité avec les textes légaux (décrets, circulaires, projets pédagogiques...) et d'utiliser les documents de référence avec cohérence (les Socles de compétences, le Programme en vigueur, les manuels...).

C.4.1., 4.3., 4.4., 4.5. Lors des AFP, l'étudiant témoignera d'une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle (diversification et pertinence des sources, questionnement de ses propres savoirs...). Il sera capable de se questionner sur les pratiques pédagogiques et disciplinaires en amont et en aval d'un stage, d'actualiser ses connaissances de façon autonome et d'innover.

C.5.2., 5.4., 6.2., 6.6. Dans toutes les activités de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'appropriier et de transférer des démarches, des dispositifs d'évaluation et des contenus abordés dans le cadre de la formation en vue de préparer les apprentissages spécifiques à différents contextes (P1, P6, cycle, enseignement spécialisé, stage à l'étranger...).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : PEIM3B68PP

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B67PPA Ateliers de formation professionnelle 90 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B67PPA Ateliers de formation professionnelle 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSÉLIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ateliers de formation professionnelle			
Code	12_PEIM3B67PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Mélissa MOLINO (molinom@helha.be) Brigitte BRION (brigitte.brion@helha.be) Virginie CRAPS (virginie.craps@helha.be) Véronique DE TILLESSE (veronique.de.tillesse@helha.be) Cécile DUPONT (cecile.dupont@helha.be) François JANDRAIN (jandrinf@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Pierre PIRET (pierre.piret@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'enseignant praticien : un lien entre la théorie et la pratique
 Concevoir des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions.
 Connaître des démarches et des dispositifs spécifiques aux contenus enseignés en référence aux programmes institutionnels.
 Analyser les réalités, les réussites et les obstacles rencontrés lors des différents stages.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- Découvrir des démarches d'apprentissage (langue française, mathématique, éveil...), les transférer en situation de classe lors des stages pédagogiques.
- Utiliser les référentiels institutionnels pour concevoir, adapter et évaluer des situations d'apprentissage en situation de classe (stages).
- Porter un regard réflexif (justifier et réguler) sur sa pratique de classe.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Chaque intervenant de l'équipe pédagogique (psychopédagogue, M.F.P., professeurs de disciplines) de AA présente (en début d'année) les contenus, objectifs, et les modalités d'évaluation des différents ateliers programmés durant l'année académique.

Démarches d'apprentissage

Les ateliers de formation professionnelle sont répartis sur l'année entre plusieurs intervenants de l'équipe pédagogique.

Cf. Calendrier des activités d'AFP.

Observations - situations problèmes - lectures réflexives - travail en ateliers interactifs - séminaires d'analyse critique de la pratique de stage.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les échanges réguliers avec les différents intervenants et chaque étudiant permettent d'assurer un feed-back personnel en relation à l'état d'avancement de chacun.

Sources et références

cf. les références bibliographiques communiquées par chacun des intervenants de l'équipe pédagogique.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours des différents intervenants.

Observations dans une ou plusieurs classes de l'enseignement fondamental.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Différents travaux individuels et de groupes sont proposés, selon les modalités et les consignes précisées par chacun des intervenants de l'équipe pédagogique lors des différents ateliers de formation professionnelle (A.F.P.).

La présence aux AFP est indispensable et préparatoire aux pratiques sur le terrain. L'absence aux ateliers est obligatoirement justifiée. Une absence aux AFP peut entraîner l'interdiction de participer aux stages.

La présence aux séminaires feed-back de stage est strictement obligatoire.

Le jury pose en fin d'année un bilan des compétences dont a fait preuve l'étudiant dans la participation de ces ateliers.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	100		
Période d'évaluation					Tvs	100

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

La présence de l'étudiant est indispensable et obligatoire. Toute absence à un atelier doit être justifiée auprès du professeur responsable. L'absence de l'étudiant ou son manque d'implication peut avoir des conséquences sur la réalisation des stages qui sont fortement liés aux AFP.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).